

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 70 (1973)  
**Heft:** 9

**Artikel:** L'encouragement de l'apiculture suisse par les pouvoirs publics  
**Autor:** Jutzi, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1067412>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Maladies des abeilles en Juillet 1973

## Acariose

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
Berne Porrentruy	Bonfol	1

## loque américaine

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>	<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
Berne			Tessin		
Burgdorf	Ersigen	1	VA Mendrisio	Chiasso	1
Signau	Langnau	1	Fribourg		
	Mungnau	1	VA Glâne	Villarsiviriaux	1
Trachselwald	Weier i.E.	1	Veveyse	Châtel-Saint-Denis	1
Porrentruy	Courgenay	2			
	Grandfontaine	1			
Lucerne			Genève		
VA Willisau	Ufhusen	1	Rive gauche	Chevrier	1
				Choulex	1
Saint-Gall			Vaud		
See	Jona-Rapperswil	1	Morges	Etoy	1

## loque européenne

<i>Berne</i>		<i>Saint-Gall</i>
Büren a.A.	Arch	1
VA	Oberwil	1
Niedersimmental	Schwenden i.D.	1
Signau	Langnau	1
Courtelary	Les Prés-d'Orvin	1
<i>Grisons</i>		<i>Genève</i>
VA Vorderrhein	Disentis	1
		Rive gauche
		Chevrier

VA (= Veterinäramt). Cas signalé par l'office vétérinaire.

*Section apicole du Liebefeld.*

## TRIBUNE LIBRE

### L'ENCOURAGEMENT DE L'APICULTURE SUISSE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

de H. Jutzi, Zollikofen

Depuis quelque temps, des voix de plus en plus nombreuses se font entendre, sollicitant une aide accrue de la part de l'Etat à l'apiculture suisse. Le numéro 4 d'avril 1973 (p. 150) du « Journal suisse d'Apiculture », édition allemande, parle d'un subside fédéral de 10 francs par colonies d'abeilles. Permettez-moi, à ce propos, de mettre en lumière certains aspects du problème.

C'est depuis le milieu des années 1950 que les services officiels, et même le Parlement, ont été saisis sporadiquement de demandes

d'aide financière en faveur de l'apiculture. La commission d'experts instituée en 1958 pour rechercher le moyen de soutenir cette branche, est parvenue à la conclusion qu'une aide financière directe pourrait momentanément rendre de précieux services, mais ne parviendrait pas, à la longue, à garantir le succès escompté, qui serait de rendre l'apiculture plus rentable et d'en assurer le maintien. Des mesures indirectes paraîtraient, à cet égard, plus appropriées. Les principales mesures d'encouragement sont commentées ci-après.

## **1. Encouragement de l'apiculture par des mesures indirectes**

### **a) Vulgarisation, cours et conférences**

La vulgarisation a notamment pour but d'assurer la diffusion de mesures efficaces, naturelles, dans le domaine des soins à donner aux colonies d'abeilles. Entre également dans cet ordre d'idées, l'élimination des colonies faibles, non rentables, qui n'ont pas leur place dans un rucher.

Les conseillers en matière d'apiculture, qui sont eux-mêmes des apiculteurs expérimentés et bien formés, ont toutes les qualités requises pour orienter les apiculteurs sur les dernières découvertes de la recherche. Se tenant constamment à la disposition des apiculteurs pour les aider à résoudre les problèmes économiques, ils contribuent à améliorer la rentabilité de l'apiculture et à freiner la régression constante du nombre des colonies. Les conseillers sont aujourd'hui assez nombreux, sauf au Tessin, pour permettre à chaque apiculteur affilié à une section de profiter du service de vulgarisation. La statistique établie par la Société suisse alémanique des amis des abeilles et portant sur la vulgarisation en matière d'apiculture, montre que même pas un quart des apiculteurs profite des enseignements de ce service. Il appartient aux apiculteurs eux-mêmes de le consulter plus souvent, dans leur propre intérêt. Les informations sont d'ailleurs dispensées gratuitement.

Les cours organisés sur l'apiculture aident à acquérir ou à approfondir les connaissances de base. Quant aux conférences, elles ont pour but de parfaire ces connaissances.

La Confédération et les cantons soutiennent financièrement ces institutions en raison non seulement du rôle éminent que jouent les abeilles sur le plan de l'économie nationale, mais aussi des améliorations qui sont réalisées à long terme grâce à la vulgarisation, aux cours et aux conférences.

### **b) Essais comparatifs avec différentes races d'abeilles**

La rentabilité de l'apiculture dépend largement de la vitalité des abeilles. C'est pour se faire une image précise de l'activité des

différentes races d'abeilles et des différentes lignées que la Société susmentionnée procède à des essais comparatifs. La Confédération contribue également à la couverture des frais qui en résultent (acquisition de reines, indemnisation des détenteurs de ruchers ainsi que des experts).

### **c) Recherche**

La Station fédérale de recherches laitières de Liebefeld-Berne comprend également une section apicole, qui se voue à la recherche dans le domaine de l'économie apicole. Son activité porte avant tout sur les maladies des abeilles, la physiologie, l'intoxication, le miellat de forêt, la botanique (analyse des pollens et du miel), la sélection de races et l'aspect économique.

Les dépenses de la Confédération en faveur de la recherche représentent environ 1 pour cent du rendement brut apuré des différentes branches de la production agricole ; pour l'agriculture seulement, cette proportion est de 1,5 pour cent. Celle-ci est donc mieux soutenue financièrement.

### **d) Considérations générales**

La division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique comprend également un service qui s'occupe des problèmes de l'apiculture. Ces derniers temps, elle a dû aborder les difficultés auxquelles s'achoppent l'écoulement du miel du Tessin et de la Suisse romande. Les pourparlers engagés à ce propos avec les milieux intéressés du commerce du miel ont abouti à une heureuse solution.

## **2. Encouragement de l'apiculture par des mesures directes**

### **a) Lutte contre les maladies**

La loi sur les épizooties impose à l'apiculteur l'obligation de lutter contre les maladies assujetties à la déclaration. Les contributions versées à cet effet par les apiculteurs à la caisse des épizooties étant loin de couvrir les dépenses de la Confédération et des cantons, ces derniers doivent verser chaque année des sommes importantes.

### **b) Abaissement du prix du sucre**

Les services officiels de la Confédération se sont penchés sur ce problème il n'y a pas très longtemps. La question spécialement examinée étant celle de la remise du droit de douane perçu sur le sucre destiné aux abeilles. Cette mesure n'a pas été instituée notamment pour des raisons d'ordre économique.

La quantité de sucre nécessaire en nourrissement des abeilles

dépendant du peuplement des colonies, il n'est pas aisé de déterminer la quantité de sucre à laquelle chaque apiculteur a droit. Le fait de dénaturer le sucre ne constitue pas non plus une bonne solution, en raison des risques de coloration du miel si les abeilles sont nourries de façon inappropriée. Le nourrissement des abeilles avec du sucre meilleur marché a pour effet de multiplier les colonies faibles, au lieu de les faire disparaître. Ces colonies sont très souvent des foyers de maladies et constituent par conséquent un danger sérieux pour les colonies voisines.

### c) Contribution globale par colonie

Cette méthode de soutien comporte les mêmes désavantages que ceux que nous venons de décrire. Ces désavantages résident surtout dans la détermination des colonies donnant droit à la contribution. Celle-ci devrait être échelonnée d'après le peuplement de la colonie. On ne saurait douter que l'appréciation des colonies ne soulève des divergences entre l'expert et l'apiculteur. La présence, dans le rucher, de colonies non productives étant toujours tolérée, il n'est pas souhaitable que la contribution soit versée directement à l'apiculteur, même si quelques cantons et communes pratiquent ce mode d'encouragement.

## 3. Comparaison des avantages et des désavantages

Si l'on pèse les avantages et les désavantages des mesures d'encouragement directes et indirectes, appliquées par l'Etat, on en arrive à la conclusion que les secondes ont toujours le pas sur les premières. Considéré à longue échéance et compte tenu des découvertes faites, l'effet des mesures indirectes est plus sensible que n'en aurait le versement de contributions globales ou l'abaissement du prix du sucre. D'autre part, ces mesures, qui coûtent d'ailleurs moins cher à la Confédération et aux cantons, conviennent mieux étant donné les difficultés financières.

Durant toute l'année, vous pouvez nous envoyer votre vieille cire (vieux rayons, opercules, cires fondues) soit pour :

1. **TRANSFORMATION EN CIRE GAUFRÉE**, de sorte que vous n'aurez que le prix du travail à payer. (Ne pas oublier d'indiquer le système.)
2. **EN ÉCHANGE DE MARCHANDESSES**, c'est-à-dire que nous vous achetons votre vieille cire et vous recevez en contre-valeur, selon votre désir, soit du matériel apicole, soit des cires gaufrées pour lesquelles vous n'aurez pas de frais de fonte.
3. **POUR LA VENTE AU PRIX DU JOUR**. Nous sommes acheteurs de toutes cires d'abeilles saines dont la valeur vous sera versée par mandat postal.

**RITHNER FRÈRES - CHILI 29 - 1870 MONTHEY (VS) - Tél. (025) 4 21 54**

#### 4. Incidences financières

En bien des endroits, on entend dire que l'appui financier donné par l'Etat à l'apiculture est faible. Le tableau ci-après renseigne sur les sommes (valeurs moyennes) que la Confédération et les cantons versent chaque année en faveur de cette branche :

	<i>Confédération</i> <i>Fr.</i>	<i>Cantons</i> <i>Fr.</i>	<i>Total</i> <i>Fr.</i>
Vulgarisation (activité et formation continue des conseillers)	57 400.—	57 400.—	114 800.—
Cours et conférences	12 000.—	1 200.—	13 200.—
Essais de sélection de races	5 500.—	—	5 500.—
Recherche	360 000.—	—	360 000.—
Lutte contre les maladies	210 000.—	210 000.—	420 000.—
En tout	<b>644 900.—</b>	<b>268 600.—</b>	<b>913 500.—</b>

Par les dépenses pour la recherche, on n'entend que les traitements payés aux collaborateurs de la section apicole de la Station fédérale de recherches laitières. N'y sont pas compris les allocations pour les enfants, les contributions AVS de l'employeur et à la caisse de pension, les frais de déplacement, le loyer de locaux (avec les frais accessoires), les frais de matériel et le coût d'appareils.

Le montant affecté à la lutte contre les maladies n'englobent pas les frais personnels des agents des offices vétérinaires fédéraux ou cantonaux.

Nous ne savons pas combien de cantons et de communes encouragent l'apiculture par des paiements directs, ni quelle somme est affectée à cet usage, ce qui explique l'absence de toute donnée y relative dans le tableau ci-dessus. Les incidences financières étant difficiles à déterminer, nous avons renoncé également à toute appréciation. Nous nous bornons à signaler que **les dépenses totales des pouvoirs publics en faveur de l'apiculture dépassent le million annuellement**. Du montant que versent chaque année les fédérations suisses d'apiculture, environ 60 000 francs sont alloués au titre des mesures d'encouragement à l'apiculture.

#### 5. Conclusions

L'aide financière à l'apiculture suisse représente un montant non négligeable. Cet argent est certes bien placé parce qu'il permet,

à long terme, d'encourager efficacement cette branche. Le système d'aide indirecte est donc celui qui répond le mieux aux circonstances.

On ne saurait nier qu'une aide directe constituerait un précieux appoint aux apiculteurs. Mais celui qui entend tirer de l'apiculture des avantages d'ordre financier a la possibilité de le faire par le moyen de l'élevage de reines ou de l'apiculture pastorale.

## PESÉES ET STATIONS D'OBSERVATIONS

du 6 juillet au 5 août 1973

Alt.	Station	Aug.	Dim.	Observations
450	Lussy s/Morges	—	4,400	Après bien des péripéties, on arrive tout de même à la fin d'une saison bien décevante.
450	Grandson	—	1,350	Temps peu favorable ; pas de récolte sur les fleurs de la 2 <sup>e</sup> coupe : triolet et lotier, ni miellée importante ; alors... le nourrisseur...
470	Bussigny	—	3,200	La semaine dernière, il a fallu nourrir, quelques colonies fortes étaient à sec. Voilà le beau ! Espérons une miellée sur le sapin.
480	Payerne	—	3,250	Comme prévu, résultat décevant, la baisse se poursuit, ruches à sec, il n'y a plus que 1974 pour nous sauver.
500	Bex	2,600	7,200	Diminutions continues dès le 14 juillet. Récolte insignifiante, à peine 3 kg par ruche en moyenne.
560	Montmagny	—	—	La colonie sur balance a dû être nourrie en juillet, ainsi que toutes ses sœurs. Année misérable, la forêt n'a pas donné.
620	Echallens	1,400	5,700	Une année qu'il faudra vite oublier ; 20 jours de récolte pour l'année 1973.
640	Vuibroye	1,800	3,200	Juillet beaucoup trop pluvieux. Deuxième récolte pas pour cette année.
650	Gros-de-Vaud	1,150	3,650	Pour de la misère, c'est de la misère. Jamais vu ça. Il a fallu enlever les hausses et donner du sirop déjà en juillet.
1150	Les Caudreys	—	1,800	Froid et pluvieux. Espérons meilleur pour l'an prochain.
<b>FRIBOURG :</b>				
480	Cugy	0,750	8,600	La deuxième récolte nulle. Nourri en juin sans succès. Il ne reste qu'à préparer 1974.